FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD

DISTRICT MARITIME

Responsable Commission Coupes :
Isabelle SELINGUE
138, rue Georges Pompidou 59279 Loon-Plage
☎ 06 09 47 16 71

REGLEMENT DES COUPES
CHALLENGES FRANCIS BOULOGNE
SAISON 2026 / 2027

- article 1 -
GENERALITES

Ce règlement annule et remplace le précédent.
Dans les challenges organisés par le district maritime de basket-ball, il est fait obligation aux clubs d'engager une équipe au minimum par catégorie d'âge, suivant les engagements de la saison en cours dans les différents championnats de ligue, département, district. Une exception est faite pour les équipes de U21 Garçons. L'engagement se fait de manière volontaire (et donc non obligatoire) en challenge René Clemmersseune pour les équipes en division 1 et en challenge Francis Larangé pour les équipes en division 2.

- article 2 -
EQUIPES PARTICIPANTES

Les différents challenges sont réservés aux clubs du territoire du district maritime. Toutefois, des equipes extérieures pourraient être admises sur demande auprès du Président du District Maritime.

LES CHALLENGES

*** Challenge André ROUSSEL (Seniors Filles)**
Ouvert aux équipes seniors féminines disputant les rencontres des championnats pré-nationale **(PNF),** régionale 2 **(R2)**, régionale 3 **(R3)** ou pré-régionale **(PRF)**.

*** Challenge Raymond FLAENDER (Seniors Filles)**
Ouvert aux équipes seniors féminines disputant les rencontres des championnats départementale 2 **(D2)** ou départementale 3 **(D3)**.

*** Challenge René CLEMMERSSEUNE (U21 Juniors « élite » et Seniors Garçons)**
Ouvert aux équipes seniors masculines disputant les rencontres des championnats pré-nationaux **(PNM)**, régionale 2 **(R2)**, régionale 3 **(R3)**, pré-régionale **(PRM)** et aux équipes U21 juniors garçons **« elite »**.

*** Challenge Francis LARANGE (U21 Juniors régionale 2 ou 3 et Seniors Garçons)**
Ouvert aux équipes seniors masculines disputant les rencontres des championnats départementale 2 **(D2)** ou départementale 3 **(D3)** et aux équipes U21 juniors garçons **régionale 2 et 3**

*** Challenge Eric NAVE (U18 Cadettes)**
Ouvert aux équipes U18 cadettes disputant les rencontres des championnats régionaux et départementaux.

* **Challenge Maurice FLANDRIN (U18 Cadets)**
Ouvert aux équipes U17 cadets disputant les rencontres des championnats régionaux et départementaux.

* **Challenge Magloire DELATTE (U15 Minimes Filles)**
Ouvert aux équipes U15 minimes filles disputant les rencontres des championnats de ligue, départ. ou district.

* **Challenge Ammar MESLEM (U15 Minimes Garçons)**
Ouvert aux équipes U15 minimes garçons disputant les rencontres des championnats de ligue, départ. ou district.

* **Challenge Jacky REICHE (U13 Benjamines)**
Ouvert aux équipes U13 benjamines disputant les rencontres des championnats de ligue, département ou district.

* **Challenge Jean-Paul GOSSAERT (U13 Benjamins)**
Ouvert aux équipes U13 benjamins disputant les rencontres des championnats de ligue, département ou district.

* **Challenge André ROSSELLE (U11 Poussines)**
Ouvert aux équipes U11 poussines disputant les rencontres des championnats de département ou district.

* **Challenge Matthias STIR (U11 Poussins)**
Ouvert aux équipes U11 poussins disputant les rencontres des championnats de département ou district.

- article 3 -
BONUS

Il sera appliqué par rencontre effectuée, un principe de bonus pour toutes les catégories féminines et masculines, de la manière suivante :

Nota: Le handicap sera pris entre le niveau des équipes en présence le jour de la rencontre.

Challenge André ROUSSEL (Seniors F.)

Niveaux Seniors (code niveaux fbi)	PNF (PNF)	R2 (SER2F)	R3 (SER3F)	PRF (PRF)
PNF Pré-nationale (Région)	0			
R2 Régionale division 2	10	0		
R3 Régionale division 3	17	10	0	
PRF Pré-régionale (départ.)	24	17	10	0

Challenge René CLEMMERSSEUNE (U21 Elite et Seniors G.)

Niveaux Seniors (code niveaux fbi)	PNM (PNM)	R2 (SER2M)	R3 (SER3M)	PRM (PRM)
PNM Pré-nation. (Région)	0			
R2 Régionale division 2	10	0		
R3 Régionale division 3	17	10	0	
PRM Pré-régionale (départ.)	24	17	10	0

** Les **U21** juniors **Elite** sont assimilés niveau **R3***

Challenge Raymond FLAENDER (Seniors F.)

Niveaux Seniors (code niveaux fbi)	D2 (SED2F)	D3 (SED3F)
D2 Départementale 2	0	
D3 Départementale 3	10	0

Challenge Francis LARANGE (U21 nonElite et Seniors G.)

Niveaux Seniors (code niveaux fbi)	D2 (SED2M)	D3 (SED3M)
D2 Départementale 2	0	
D3 Départementale 3	10	0

** Les **U21** juniors **Division 2** sont assimilés niveau **D2***
** Les **U21** juniors **Division 3** sont assimilés niveau **D3***

Challenge Eric NAVE (U18 Cadettes)

Niveaux U18 Cadettes (code niveaux fbi)	R1 (U18R1F)	R2 (U18R2F)	D1 (U18D1F)	D2 (U18D2F)
R1 Régionale 1	0			
R2 Régionale 2	10	0		
D1 Pré-régionale	17	10	0	
D2 Départementale 2	24	17	10	0

Challenge Maurice FLANDRIN (U18 Cadets)

Niveaux U18 Cadets (code niveaux fbi)	R1 (U18R1M)	R2 (U18R2M)	R3 (U18R3M)	D1 (U18D1M)	D2 (U18D2M)	D3 (U18D3M)
R1 Régionale 1	0					
R2 Régionale 2	10	0				
R3 Régionale 3	17	10	0			
D1 Pré-régionale (départ.)	24	17	10	0		
D2 Départementale 2	31	24	17	10	0	
D3 Départementale 3	38	31	24	17	10	0

Challenge Magloire DELATTE (U15 Minimes F.)

Niveaux U15 Minimes F. (code niveaux fbi)	R1 (U15R1F)	R2 (U15R2F)	D1 (U15D1F)	D2 (U15D2F)	D6 (U15D3F)
R1 Régionale 1	0				
R2 Régionale 2	10	0			
D1 Pré-régionale (dép.)	15	10	0		
D2 Départementale 2	20	15	10	0	
D6 District Maritime	25	20	15	10	0

Challenge Ammar MESLEM (U15 Minimes G.)

Niveaux U15 Minimes G. (code niveaux fbi)	R1 (U15R1M)	R2 (U15R2M)	R3 (U15R3M)	D1 (U15D1M)	D2 (U15D2M)	D6 (U15D3M)
R1 Régionale 1	0					
R2 Régionale 2	10	0				
R3 Régionale 3	17	10	0			
D1 Pré-régionale (dép.)	24	17	10	0		
D2 Départementale 2	30	24	17	10	0	
D6 District Maritime	36	30	24	17	10	0

Challenge Jacky REICHE (U13 Benjamines)

Niveaux U13 Benjamines (code niveaux fbi)	R1 (U13R1F)	R2 (U13R2F)	D1 (U13D1F)	D2 (U13D2F)	D6 (U13D3F)
R1 Régionale 1	0				
R2 Régionale 2	7	0			
D1 Pré-régionale (dép.)	12	7	0		
D2 Départementale 2	19	12	7	0	
D6 District Maritime	26	19	12	7	0

Challenge Jean Paul GOSSAERT (U13 Benjamins)

Niveaux U13 Benjamins (code niveaux fbi)	R1 (U13R1M)	R2 (U13R2M)	R3 (U13R3M)	D1 (U13D1M)	D2 (U13D2M)	D6 (U13D3M)
R1 Régionale 1	0					
R2 Régionale 2	7	0				
R3 Régionale 3	15	7	0			
D1 Pré-régionale (dép.)	22	15	7	0		
D2 Départementale 2	29	22	15	10	0	
D6 District Maritime	36	29	22	15	7	0

Si une équipe “A” se présente avec moins de 7 joueurs(ses), l’équipe “B” est alors autorisée à faire jouer au moins le même nombre de joueurs(ses). Dans ce cas très particulier, l’équipe “B” n’est plus contrainte de faire jouer tous les joueurs(ses) inscrits(tes) sur la feuille. Mais attention, l’équipe “B” ne peut procéder à un changement de joueur(se) que lorsqu’au moins 5 ou 6 joueurs(ses) sont considérés comme ayant fait un quart-temps complet.

ATTENTION RAPPEL DES REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DU COMITE DU NORD

2.2 Dans les championnats de jeunes (U11 et U13)

Les remplacements de joueur(s), sauf malades ou blessés, ne sont autorisés que lorsque tous les joueurs inscrits sur la feuille de marque ont participé à au moins une période entière.

Un joueur malade ou blessé, qui devra quitter le terrain pourra être remplacé immédiatement, même si les conditions exposées ci-dessus ne sont pas remplies.

Le joueur remplacé sera considéré comme ayant participé à une période entière.

Le joueur remplaçant ne sera pas considéré comme ayant participé à une période entière.

Le joueur remplacé dans ces conditions pourra, par la suite, participer de nouveau à la rencontre au cours d’une période différente de celle au cours de laquelle il est sorti suite à son malaise ou à sa blessure.

Challenge André ROSSELLE (U11 Poussines)

Niveaux U11 Poussines (code niveaux fbi)	D1	D2	D6
D1 Pré-régionale (dép.)	0		
D2 Départementale 2	**6**	0	
D6 District Maritime	**10**	**6**	0

Challenge Matthias STIR (U11 Poussins)

Niveaux U11 Poussins (code niveaux fbi)	D1	D2	D6
D1 Pré-régionale (dép.)	0		
D2 Départementale 2	**8**	0	
D6 District Maritime	**13**	**6**	0

Si une équipe "A" se présente avec moins de 7 joueurs(ses), l'équipe "B" est alors autorisée à faire jouer au moins le même nombre de joueurs(ses). Dans ce cas très particulier, l'équipe "B" n'est plus contrainte de faire jouer tous les joueurs(ses) inscrits(tes) sur la feuille. Mais attention, l'équipe "B" ne peut procéder à un changement de joueur(se) que lorsqu'au moins 5 ou 6 joueurs(ses) sont considérés comme ayant fait un quart-temps complet.

- article 4 -
SURCLASSEMENTS

La participation des joueurs(ses) surclassés(ées) est autorisée comme prévu dans les divers règlements généraux de la saison en cours.

Attention : Les joueurs(ses) masculins de la catégorie U18 doivent obligatoirement être surclassés(sées) pour participer à leur coupe, pour cause de rencontres face à des seniors !

Pour les joueurs(ses) en catégorie U19 et U20, le surclassement est automatique.

- article 5 -
REGLES DE PARTICIPATION

* En cas d'engagement de plusieurs équipes dans un même challenge :

- La liste nominative de chaque équipe sera à fournir au responsable des Coupes du District Maritime impérativement avant le premier match d'une des équipes.
- Aucun(e) joueur(se) ne sera interchangeable même quand l'une des équipes est éliminée.

* Toute équipe évoluant en championnat national ne peut participer aux challenges du district maritime.

Toutefois, les joueurs(ses) non brûlés(ées) de ce championnat pourront participer au challenge à condition d'avoir joué de manière régulière avec l'équipe qui joue ce challenge.

Dans ce cas, le club fournira la photocopie des feuilles de matches de l'équipe n'évoluant pas en nationale.

* Un(e) joueur(se) ne pourra participer qu'à une seule Coupe .

Ainsi, l'équipe qui ferait jouer un(e) joueur(se) ayant déjà évolué(e) dans une autre équipe se verrait automatiquement disqualifiée. Ce(tte) même joueur(se) serait néanmoins autorisé(e) à rejouer ensuite avec son équipe initiale.

* Une équipe forfait en championnat peut continuer à jouer en coupe maritime.

* Une équipe non engagée en championnat peut s'engager en coupe maritime.

- article 6 -
OBLIGATION DES CLUBS

A chaque match de coupe, le club recevant est tenu de mettre à la disposition des officiels le présent règlement.
A la lecture de ce règlement, toute question posée doit être réglé avant le début de la rencontre. Seul le contrôle sera effectué à posteriori par le responsable des Coupes du District Maritime.
La non-présentation du règlement par le club recevant en cas de litige sera pénalisée d'une amende de 8,00 €.

La feuille de marque sera obligatoirement électronique.

Si un(e) joueur(se) est au CREPS, les clubs devront s'entendre quant au choix de la date de la rencontre (sachant que ce(tte) joueur(se) ne peut quitter son établissement la semaine, sauf le vendredi soir).
De même, une rencontre ne pourra être programmée pendant des vacances, sans l'accord du club adverse.

- article 7 -
ENGAGEMENTS

Les engagements se feront sur le site du District Maritime de Basket-Ball www.dm-basketball.org. Les jours et heures préférentielles des équipes dans les différents challenges seront à envoyer par mail au responsable des coupes district maritime.

- article 8 -
DROITS D'ENGAGEMENTS

Les barêmes sont repris dans le règlement financier du District Maritime

Pour les clubs qui engagent une équipe supplémentaire dans un même challenge, le droit d'engagement de cette équipe bénéficiera d'une réduction de 50%.
Le règlement des droits d'engagement s'effectuera à réception d'une facture adressée par le trésorier du district.

- article 9 -
PENALITES

FAUTES TECHNIQUES OU DISQUALIFIANTES SANS RAPPORT

ATTENTION ! Les Fautes Techniques ou Disqualifiantes sont globalisées pour toutes les compétitions (championnats et coupes). Les barêmes sont repris dans le règlement financier du District Maritime

FORFAITS

Le forfait d'une équipe qualifie l'équipe adverse.
En cas de forfait général déclaré au moins 8 jours avant le début du championnat, et qui entraîne un forfait en Coupe, les frais d'engagement en Coupe et la pénalité financière en Coupe ne seront pas facturés.

AUTRES PENALITES

Une liste nominative non communiquée peut entraîner un risque de disqualification

- article 10 -
DEROGATIONS

Les formules de demandes de dérogations sont identiques à celles appliquées en championnat. Dans tous les cas, l'accord devra être donné par le responsable de la commission coupe du District Maritime.
Aucune demande de dérogation par téléphone ne sera acceptée.

- article 11 -
DEROULEMENT DES CHALLENGES

Les tirages au sort sont publics. La date et le lieu des tirages sont annoncés aux clubs.
Les qualifications se jouent sur une seule rencontre. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, une ou plusieurs prolongations seront disputées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif pour une équipe.
L'équipe recevant est l'équipe hiérarchiquement inférieure. En cas de niveau égal, la première équipe tirée au sort recevra.
Les équipes de niveau supérieur seront exemptes lors du 1er tour.

- article 12 -
TEMPS DE JEU

Catégories	Match	Intervalle 1- 2	Intervalle mi-temps	Intervalle 3-4	Intervalle 4-prolong	Intervalle prol-prol	Prolongation
U11 Poussines et poussins	**4 x 6 mn**	1mn	5 mn	1 mn	*2 mn*	*1 mn*	**1 x 3 mn**
U13 Benjamines et benjamins	**4 x 7 mn**	1mn	5 mn	1 mn	*2 mn*	*1 mn*	**1 x 3 mn**
U15 Minimes filles et garçons	**4 x 8 mn**	2 mn	10 mn	2 mn	5 mn	2 mn	**1 x 5 mn**
U18 Cadettes et cadets	**4 x 10 mn**	2 mn	10 mn	2 mn	5 mn	2 mn	**1 x 5 mn**
U21 garçons (division 2) et SENIORS filles (Flaender) et SENIORS garçons (Larangé)	**4 x 10 mn**	2 mn	10 mn	2 mn	5 mn	2 mn	**1 x 5 mn**
U20 garçons (division 1) et SENIORS filles (Roussel) et SENIORS garçons (Clemmersseune)	**4 x 10 mn**	2 mn	10 mn	2 mn	5 mn	2 mn	**1 x 5 mn**

- article 13 -
HORAIRES DES RENCONTRES

ATTENTION : Afin de respecter l'Article 429 des règlements généraux de la FFBB (Nombre de participations aux rencontres autorisées sur trois jours consécutifs), les matches de coupe, pour les catégories U13 et moins, devront être programmés avec une extrême vigilance. La programmation des matchs reste de la responsabilité des clubs. En cas de non-respect de cet article, le deuxième match disputé dans les trois jours consécutifs (en catégorie U13 et moins) sera perdu par pénalité.

Pour permettre à tous (dirigeants, accompagnateurs, arbitres, marqueurs chronométreurs, et joueurs) de pouvoir se libérer au mieux.
Les jours et horaires tiendront compte au maximum des désirs des clubs avec les particularités suivantes :

* pas de rencontre démarrant avant 18h00 le mercredi, sauf si accord des deux clubs
* pas de rencontre avant 18h30 les autres jours, sauf si accord des deux clubs

- article 14 -
ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage seront à partager à parts égales entre les équipes en présence. Pour les challenges seniors, **U18** cadets et **U18** cadettes, 2 arbitres seront désignés pour toutes les rencontres. Pour les Challenges **U15** Minimes, Garçons et Filles, **U13** Benjamins et Benjamines, **U11** Poussins et Poussines, 2 arbitres seront désignés seulement pour les rencontres dont le DMBB le jugera nécessaire. Toutes les finales seront arbitrées en double arbitrage.

- article 15 -
RESERVES ET RECLAMATIONS

Voir les articles 58 et 59 des règlements généraux du C.D.N.B.B.

- article 16 -
RECOMPENSES

Les challenges seront attribués définitivement aux équipes finalistes.
Seuls(les) les joueurs(ses) participant à la finale seront récompensées.

- article 17 –
ORGANISATION

Le choix du club organisateur sera effectué par le comité du district maritime après étude des candidatures. Les candidatures devront parvenir au président du district maritime avant le 31 décembre de la saison précédente (soit **avant le 31 décembre 2025** pour une organisation en **mai 2027**)
Il sera demandé au club organisateur de satisfaire au cahier des charges porté à la connaissance de tous les clubs du district maritime.

Il est demandé aux clubs de veiller à ne pas organiser, ni s'engager dans des tournois les jours des finales, afin de ne pas mettre en difficulté une équipe finaliste. Il est rappelé que les finales de la coupe maritime se déroulent toujours le dimanche et lundi de la Pentecôte.

Ce règlement particulier est collégial et est appliqué avec l'approbation du comité directeur du C.D.N.B.B.

- article 18 -
REGLE TECHNIQUE DE JEU

Conformément aux règlements généraux du Comité du Nord de basket-ball, la défense de zone demi-terrain est strictement interdite pour les catégories U11 (poussines et poussins) et U13 (benjamines et benjamins).

- article 19 -
CAS PARTICULIERS

Un club ayant engagé en championnat, avec l'accord du CDNBB, une équipe avec plus de mutés que le règlement ne l'autorise, ne sera pas obligé de faire jouer cette équipe en coupe. Si l'engagement est néanmoins réalisé, cette équipe pourra jouer en coupe, sans subir de sanction financière, mais sera déclarée perdante par pénalité.

Pour tous les autres cas particuliers ou non prévus au présent règlement, le Bureau du District Maritime décidera de la suite à donner à chaque problème soulevé.